

# CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

## RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N°51/2025

|                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Demande de crédit pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les<br/>bâtiments scolaires du Marais-du-Billet</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s communaux,

La commission composée de :

Mme Zaugg Livia, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur

M. Deschamps Laurent, membre

M. Monnier Basile, membre

Mme Grazia Esposito Maria, membre

Mme Chisholm Helen, membre

s'est réunie le mardi 2 septembre 2025 à 20h00 pour examiner le préavis N°51/2025 relatif à la pose de panneaux solaires sur les bâtiments du Marais-du-Billet.

La commission tient à remercier Monsieur Etienne Fleury, Syndic, et Madame Jacqueline Dieperink, Municipale, pour leur disponibilité et la qualité des explications apportées sur le préavis.

Ne pouvant achever l'ensemble des discussions lors de la première séance, la commission s'est réunie à nouveau en visioconférence le 10 septembre afin de permettre à chacun d'exprimer ses convictions.

Elle a ensuite élaboré une série de questions transmises à la Municipalité, dans le but de disposer des éléments nécessaires pour se prononcer sur le préavis.

Enfin, le préavis a été finalisé par échanges de courriels.

### INTRODUCTION ET TRAVAUX ENVISAGÉS

Le préavis N°51/2025 s'inscrit dans la continuité du préavis N°46/2025, précédemment accepté, portant sur la réfection des bâtiments du Marais-du-Billet. La pose des panneaux photovoltaïques est prévue après la rénovation des toitures, avec la possibilité de préparer simultanément les supports nécessaires à leur installation.

Les deux bâtiments concernés (salle de gymnastique et collège) ont été construits il y a une quinzaine d'années et la Municipalité souhaite aujourd'hui engager la Commune dans une démarche durable.

L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures permettra aux bâtiments de

produire leur propre énergie en journée, couvrant largement leurs besoins et permettant de redistribuer l'excédent, notamment à la Maison de Commune ou à Romande Energie, selon la demande et la consommation. Cette démarche s'inscrit dans un effort collectif en faveur de la transition énergétique.

## POINTS RELEVÉS PAR LA COMMISSION

Après analyse, la commission met en avant les aspects suivants :

- **Transition énergétique et exemplarité** : Le projet illustre parfaitement l'engagement de la Commune en faveur des énergies renouvelables et répond au devoir d'exemplarité vis-à-vis de la population et des plus jeunes.
- **Autoconsommation et partage de l'énergie** : la production photovoltaïque prévue couvrira largement les besoins des deux bâtiments.  
Le surplus pourra être valorisé soit par une autoconsommation élargie, via un regroupement de consommation propre intégrant la Maison de Commune, l'UAPE, les pavillons et le cas échéant, un futur parc de recharge pour véhicules électriques, soit par une injection sur le réseau.

Il est recommandé de réaliser une analyse mensuelle des consommations, plutôt qu'une analyse annuelle, afin de dimensionner au mieux les installations et d'optimiser la gestion énergétique.

L'installation d'un système de stockage par batteries pourrait également être envisagée pour lisser la production, accroître le taux d'autoconsommation.

Cette approche globale favorise une optimisation technique, économique et énergétique de l'ensemble du site.

- **Rentabilité et économies à long terme** : Malgré un investissement initial important, les économies réalisées sur la facture énergétique devraient permettre un retour sur investissement attractif.

La commission souligne toutefois que, pour un projet de cette envergure, le coût par kWp devrait normalement diminuer grâce aux économies d'échelle. Or, dans le cas présent, le coût total par kWp s'avère être nettement supérieur à la moyenne généralement constatée pour ce type de projet.

**Faible coût d'entretien** : Les installations photovoltaïques nécessitent peu d'entretien et présentent une durée de vie appréciable.

**Respect de l'étanchéité** : Les panneaux seront posés sur des rails lestés, sans percement de la toiture, ce qui limite les risques d'infiltration.

**Surélévation des bâtiments et évolution des besoins scolaires** : La commission recommande d'étudier en priorité la possibilité de surélever ou non le collège et la salle de gymnastique avant toute décision irréversible relative à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Bien que ces bâtiments s'intègrent de manière harmonieuse dans la volumétrie existante, tout en respectant une hauteur acceptable pour la commune et en cohérence avec le site, une expertise structurelle a déjà été réalisée par un ingénieur

civil et un géomètre, offrant une base solide pour approfondir cette réflexion.

Une telle planification présente plusieurs avantages :

- Éviter des coûts supplémentaires liés à un éventuel démontage et remontage des panneaux solaires.
- Anticiper l'évolution des besoins scolaires, limitant ainsi le recours à des solutions provisoires onéreuses.
- Optimiser l'utilisation des fonds publics et garantir une cohérence urbanistique et architecturale.
- Permettre la création d'espaces multifonctionnels (salles de classe, locaux associatifs, espaces périscolaires), renforçant la capacité d'adaptation de la commune.

En intégrant dès à présent la réflexion sur une potentielle surélévation, la commune ferait preuve d'exemplarité en matière de gestion durable, assurant une utilisation rationnelle des ressources et consolidant la confiance de la population dans ses choix d'aménagement.

- **Étude d'empreinte CO<sub>2</sub>** : Aucune analyse détaillée de l'empreinte carbone des panneaux solaires n'a été présentée. Une telle étude permettrait d'évaluer l'impact environnemental global du projet et de renforcer la légitimité de la démarche.

La commission salue la volonté de la Municipalité d'engager la Commune dans la transition énergétique et reconnaît les nombreux avantages de ce projet. Toutefois, elle estime qu'il est dans l'intérêt de la collectivité d'adopter une vision à long terme, intégrant l'évolution des besoins scolaires et des infrastructures, avant de prendre une décision définitive sur la pose de panneaux photovoltaïques.

En revanche, concernant la toiture de la salle de gymnastique, la commission relève que comme la réfection complète de son isolation est prévue à court terme. Il apparaît dès lors particulièrement judicieux de coordonner ces travaux avec la pose de panneaux photovoltaïques, ce qui permettrait une économie en regroupant les interventions. Par ailleurs, la proximité des bâtiments voisins, l'impact potentiel sur les habitations environnantes ainsi que la faible probabilité d'une surélévation future renforcent l'opportunité de planifier dès maintenant l'intégration de panneaux solaires sur cette toiture.

## **AMENDEMENT**

Compte tenu de ce qui précède, la commission vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à amender le préavis municipal N°51/2025 en accordant à la municipalité un crédit de CHF 400'000.00 TTC pour « la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires du Marais-du-Billet ».

## **VOEUX**

La commission demande à la Municipalité de réexaminer l'ensemble du projet, non seulement sous les angles énergétique, technique et financier, mais également sous ceux de la planification et de l'évolution des bâtiments avoisinant concernés, afin d'optimiser l'utilisation du foncier communal et d'anticiper les besoins futurs.

Par ailleurs, la commission demande que le montant total alloué, tel que présenté dans l'amendement, soit affecté à l'ensemble de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de gymnastique du Marais-du-Billet, représentant une surface exploitable de 727 m<sup>2</sup>, ainsi qu'à leur mise en service.

## **CONCLUSION**

En conséquence, la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions amendées suivantes :

Le Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne :

- vu le préavis municipal N°51/2025 du 25 août 2025
- vu le rapport de la commission des finances
- vu le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

## **DECIDE**

- d'accepter le préavis 51/2025 pour « la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires du Marais-du-Billet», tel qu'amendé
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.00 TTC pour ce faire, financé par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché.

## **DECHARGE**

- la commission de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 29 septembre 2025

## **La Commission :**



Mme Zaugg Livia, 1<sup>er</sup> membre

M. Deschamps Laurent, membre

M. Monnier Basile, membre

Mme Chisholm Helen, membre

Mme Grazia Esposito Maria, membre